

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

### Convention de location avec Aquitanis

La Ville de Cenon a signé une convention de location avec Aquitanis le 26 juillet 2007 portant sur un local situé Résidence Opaline 13, avenue Roger Schwob à Cenon (33150) et deux garages au sein de la résidence.

Le local a été loué à l'usage exclusif de bureaux pour la Police Municipale de la Ville de Cenon.

Un avenant n°1 à la convention de location, signé le 31 août 2010, est venu acter l'agrandissement du local d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> suite à des travaux d'aménagement réalisés par le bailleur, moyennant une augmentation de loyer.

De la même façon, à la demande du locataire, Aquitanis a transformé les deux garages loués en salle de réunion et réserve, ce qui a fait l'objet d'un avenant n°2 signé entre les parties le 22 août 2014.

La Police Municipale déménageant, la Ville de Cenon souhaite conserver les locaux afin d'y affecter sa Mairie Annexe.

La destination des lieux ayant changé, les parties conviennent de signer une nouvelle convention et de mettre un terme à celle du 26 juillet 2007.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**35 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**accepte les termes de la nouvelle convention et autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que tout document afférent.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020